BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE SAINT-MACAIRE

LOU MERCADIOU

SAINT-MACAIRE

NUMÉRO 66 • OCTOBRE 2018

© Philippe Lelièvre

LE MOT du Maire...

“

La Gironde accueille chaque année plus de 20 000 nouveaux habitants. Cette croissance démographique nous place parmi les cinq départements les plus attractifs de France, la métropole bordelaise n'est pas seule concernée. Notre commune s'inscrit dans cette dynamique. De 1 500 au début des années 90, les Macariens sont aujourd'hui 2 220.

La réhabilitation progressive du centre ancien et l'urbanisation des faubourgs ont permis de créer de nouveaux logements. Au début des années 2000, la construction d'une résidence de 169 appartements et maisons mitoyennes est venue conforter cette offre.

Pour encadrer ce développement, la commune dispose depuis plus de trente ans d'un plan d'occupation des sols (POS), complété par une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager). La transformation de ces documents est d'actualité, vos élus, accompagnés par des bureaux d'étude et les services de l'Etat, y travaillent.

Dans les semaines qui viennent, vous aurez l'occasion d'en savoir plus et de donner votre avis sur ces mutations. Notre POS se transforme en Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), le législateur ayant fortement incité les Communautés de communes à prendre cette compétence. En ce qui nous concerne, 37 communes sont impliquées. Une présentation du projet politique (PADD ou projet d'aménagement et de développement durable) vous est proposée à la salle des fêtes de Pian sur Garonne le 16 octobre prochain à 18h30.

Dans le même temps, la transformation de notre ZPPAUP en AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) se précise. Une enquête publique débutera le 22 octobre pour se terminer le 23 novembre. Vous pourrez consulter l'ensemble du dossier en mairie, faire des remarques et rencontrer le commissaire enquêteur. Pendant cette période, des panneaux explicatifs exposés dans la salle du Conseil municipal vous permettront de mieux comprendre la démarche et ses enjeux.

Le Sud Gironde se développe, nous devons rester attractif et poursuivre l'embellissement de notre commune pour le bien être de tous.

”

Philippe Patanchon

Directeur de la publication : Philippe Patanchon - Mise en page : Annabelle Guerre - Crédits photos : P. Lelièvre, F. Blazquez, D. Scaravetti, ... - Dépôt légal à parution - Imprimé par la Mairie de Saint-Macaire - Tirage à 1000 exemplaires - Mairie de Saint-Macaire, 8 allées des Tilleuls - 33490 SAINT-MACAIRE - Tél. : 05 56 63 03 64 - communication@saintmacaire.fr
ISSN 2610-2307

INFORMATIONS
MAIRIE

Un architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de la Gironde tient une permanence à la mairie le 3ème vendredi de chaque mois de 14h à 17h.

Rendez-vous à prendre auprès de la mairie

QUELLES DEMANDES D'AUTORISATION POUR MES TRAVAUX ?

Selon l'importance des travaux, il faut ou non, demander un permis ou une autorisation. Une fois délivré le permis de construire est désormais valable 3 ans, contre deux auparavant.

Pas d'autorisation préalable	Vous n'avez aucune formalité à accomplir : • en-dessous de 5 m2 de surface de plancher ou d'emprise au sol créée, • pour les travaux d'entretien et de réparation ordinaires, • pour certains travaux de ravalement, • aménagement d'un grenier sans modifier l'aspect extérieur du bâtiment et sans l'agrandir.
La déclaration préalable	Elle permet à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance. Vous devez faire une déclaration préalable dans les cas suivants : • construction d'un garage ou d'une dépendance entraînant la création d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol nouvelle comprise entre 5 m2 et 20 m2, • travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction, • certains travaux de ravalement, • aménagement d'un grenier entraînant une modification de l'aspect extérieur du bâtiment. Exemple : vous construisez un garage, par extension d'un bâtiment existant dans une commune non dotée d'un PLU ou d'un POS : s'il ne dépasse pas 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, seule une déclaration préalable doit être adressée à la mairie de la commune. Au-delà de 20 m², en revanche, une demande de permis de construire doit être déposée.
Le permis de construire	Il est obligatoire pour toute construction nouvelle ou pour les travaux sur une construction existante, en fonction de seuils déterminés pour la surface de plancher ou l'emprise au sol. En cas de travaux sur une construction existante, la zone dans laquelle se situe le logement (zone urbaine couverte par un PLU ou un POS -, ou autre zone) peut avoir un impact sur les seuils. Vous devez faire une demande de permis de construire dans les cas suivants : • si vous construisez une maison, • si vous faites des travaux d'agrandissement créant plus de 20 m² (40 m² si le bâtiment est situé dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS). Les travaux ayant pour effet la création d'une surface d'au moins 20 m² et au plus 40 m² nécessitent toutefois un permis de construire si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 150 m²) de surface de plancher ou d'emprise au sol,
	• si votre projet de construction implique des démolitions : la demande de permis de construire peut porter à la fois sur la construction du nouveau bâtiment et sur la démolition.
3 ans	c'est la durée de validité du permis de construire

Si vous construisez votre maison dans un lotissement ayant fait l'objet d'un permis d'aménager (ou d'une déclaration préalable), un permis de construire est toujours nécessaire. Un permis de démolir est nécessaire pour les immeubles situés dans des secteurs protégés, pour les immeubles eux-mêmes protégés, ou si la commune a décidé de l'instaurer sur tout ou partie de son territoire.

Attention si vous vous situez en secteur sauvegardé ou site classé ou en instance de classement des règles spécifiques s'appliquent (renseignements à la mairie).

Source : http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quelles-demandes-d-autorisation-pour-mes-travaux-537

À partir du mois d'octobre, des permanences (sans rendez-vous) dans le cadre de l'OPAH-RU de notre Communauté des Communes auront lieu :

le premier vendredi de chaque mois de 10h à 12h dans les locaux situés 26 rue Maubec à Langon

le troisième jeudi de chaque mois de 10h à 12h à la Mairie de Villandraut

sictom sud gironde

Service public des déchets

LE PROXI déchets

PROXI DECHET

Récupération en conteneurs

⇨ 2 conteneurs à votre disposition près de chez vous :

- Un conteneur pour les **ENCOMBRANTS**
- Un conteneur pour la **FERRAILLE**

Saint Macaire

Mardi 30 octobre 2018 de 9h00 à 16h00

Au kiosque

Renseignements : 05 56 62 36 03 – contact@sictomsudgironde.fr

PROXI DECHETS VERTS

NOUVEAU SERVICE : Collecte de déchets verts près de chez vous !

Venez déposer vos déchets verts !

- Service accessible sur présentation de la carte d'accès au centre de recyclage du Sictom du Sud-Gironde
- **Accès réservé aux voitures avec ou sans remorque. Ni fourgon ni camion**

Saint-Macaire

Mercredi 7 novembre de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Bords de Garonne – Chemin des canevelles

Renseignements : 05 56 62 36 03 – contact@sictomsudgironde.fr

BROYAGE POSSIBLE

SERVICE GRATUIT

Expérimentation : Broyez vos déchets verts* sur place et récupérez le broyat

- Le broyat peut servir de compost pour enrichir votre sol ou en paillage pour préserver de la sécheresse et des mauvaises herbes votre potager
- Un animateur sera présent pour vous apporter toutes les informations nécessaires

**Seules les branches inférieures à 15 cm de diamètre pourront être broyées*

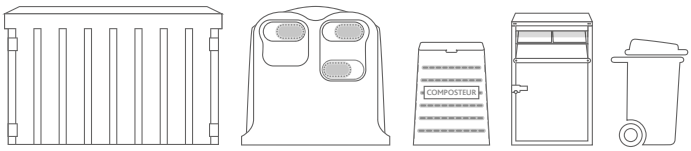

NOUVEAU POINT TRI

ROUTE DE L'ANCIEN PONT

AU ROND POINT DE BAS DU VIADUC

PRATIQUES DU JARDINAGE

2h d'initiation

LE MERCREDI 10 OCTOBRE 2018

au pôle technique de Fargues

LA FÊTE de la récupe

LE SAMEDI 24 NOVEMBRE 2018

à la salles des fêtes de Villandraut de 10hà 17h

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

L'AURINGLETA

Atelier de sensibilisation au moustique tigre

2017 a été marquée par la progression de l'implantation du moustique-tigre qui a été détecté sur 12 nouvelles communes, en plus des 30 déjà répertoriées essentiellement autour de la métropole de Bordeaux, du bassin d'Arcachon et des communes proches de la Garonne et de la Dordogne.

L'association l'Auringleta, en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé, vous propose un atelier gratuit de sensibilisation de 2h afin de mieux connaître le moustique tigre et de pouvoir vous en protéger.

Descriptif d'un atelier :

1h de théorie :

- Visite du jardin exemplaire de l'Auringleta
- Apport de connaissances sur le moustique tigre : morphologie, cycle de vie, provenance, risques vectoriels

1h de pratique :

- Utilisation d'un piège à moustique
- Débat mouvant
- Mise en place d'aménagements au jardin
- Jeu sur la dissémination du moustique
- Jeu sur la protection personnelle et collective

Renseignements et inscriptions auprès de l'association l'Auringleta par mail à lauringleta@orange.fr ou par téléphone au 05.56.63.12.09

Journée Portes Ouvertes L' AURINGLETA

Association d'éducation à l'environnement à Fargues de Langon

SAMEDI 13 OCTOBRE DE 10H A 17H

Le changement climatique fait fondre la banquise …
Et que devient notre viticulture ?

Venez échanger, découvrir, expérimenter, créer, débattre, et … déjeuner avec notre équipe et nos partenaires autour de la viticulture girondine !

Ne ratez pas la conférence à 10h30, animée par M. Goutouly, ingénieur de recherche à l'INRA : « Changement climatique et viticulture : enjeux et adaptations pour les vignobles du Sud-Ouest »

Jardin pédagogique sur la plateforme de compostage du SICTOM à Fargues de Langon
Renseignements : 05.56.63.12.09 – lauringleta@orange.fr

PROGRAMME

De 10h à 12h et de 14h à 17h :
Stand d'accueil l'Auringleta
Visite du jardin, renseignements, documentation, adhésion

Ateliers par l'Auringleta
Cuisine avec La Glaneuse, plantation de vigne, foulage de raisin au pied, dégustation de plantes sauvages, jeux

Atelier Art en Vie : Atelier artistique, Land'art sur la thématique

Atelier Croq'recette (10h à 12h) : Cuisine autour du raisin

Atelier Œnologie (14h à 17h) : Mesure du sucre dans le vin

10h30 : Conférence par M. Goutouly, ingénieur de recherche à l'INRA : Changement climatique et viticulture : enjeux et adaptations pour les vignobles du Sud-Ouest »
La vigne et le vin constituent des marqueurs très étudiés du changement climatique.
Lien vers le dernier rapport scientifique rédigé concernant le changement climatique en Nouvelle Aquitaine : http://www.acclimaterra.fr/rapport-page-menu/

12h15 : Apéritif offert par l'Auringleta
12h30 : Déjeuner proposé par un traiteur local à base de produits bio et locaux.

Les Edelweiss

Association randonnées pédestres

Château de Tardes, rue du Port Nava - 33490 Saint-Macaire
(Permanences le samedi de 10h à 12h)
06 23 99 86 12 (Présidente) / 06 79 17 55 02 (Vice-présidente)
Courriel : les.edelweiss@yahoo.fr
lesedelweiss.jimdo.com

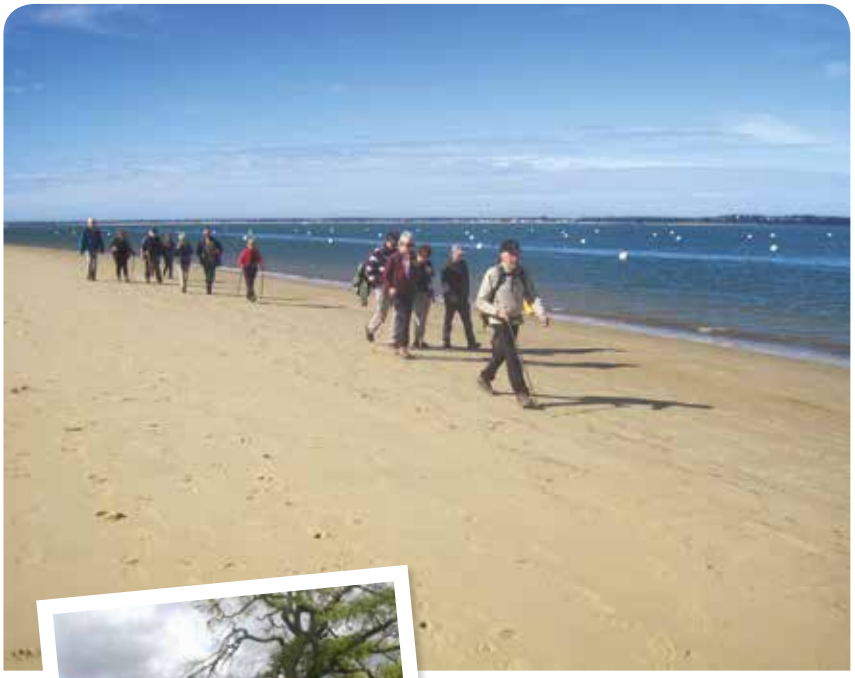

LE CLUB DES EDELWEISS VA TERMINER SA SAISON 2017-2018 AVEC 130 ADHÉRENTS.

Nous aimerions que parmi tous ces randonneurs quelques uns viennent nous rejoindre au sein du C.A et du bureau.

Nous regrettons le départ de notre trésorière ainsi que de son adjoint et nous les remercions pour les services rendus et les nouveautés qu'ils nous ont apportées. Bonne route à tous les deux.

Nous préparons notre prochaine Assemblée Générale qui aura lieu le Vendredi 12 Octobre.

Un groupe de 21 va partir randonner dans les Gorges de l'Ardèche pendant une semaine.

Nous irons ensuite passer la journée à Bordeaux avec nos amis du Bouscat et de Bazas dans le cadre de Rand'Automne le Dimanche 30 septembre.

La traditionnelle rencontre avec nos amis de Cambo les Bains (club de KMM), pendant la Fête du Gâteau Basque, est prévue le week end du 6/7 Octobre.

> « Le club se porte toujours bien. Nous avons randonné en Juillet et Août avec une très bonne fréquentation. »

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

L'Entrepot'

Atelier de poterie

Poterie à Saint Macaire

SAISON 2018 - 2019

Pour les débutants,
les créatifs, les curieux... de 7 à 77 ans.

L'association l'EntrePot ouvre ses ateliers pour une nouvelle saison : ateliers créatifs, cours, stages, projets...

Renseignements : 06 95 71 25 81
lentrepot.stmacaire@free.fr

www.entrepot.blog.free.fr

Langu'On!

Association loi 1901 / langu-on.blogspot.com / associationlanguon@gmail.com / 07 67 44 71 72

Cours d'Anglais / Année 2018-2019

Salle du Prieuré à Saint-Macaire

Attention : Les cours sont assurés pour un minimum de trois élèves et un maximum de huit.
Tarifs* : 33 € d'adhésion + 10,75€ la séance d'1 heure 15 (x 28 séances)
(*conditions particulières pour les multi-inscriptions et pour les non-imposables)

Lundi	Mardi	Jeudi
	14h00-15h15 Avancé	
	15h45-17h00 Intermédiaire	**15h15-16h30** Avancé
16h45-18h00 Pre-Intermédiaire	**17h00-18h15** Intermédiaire +	**16h30-17h45** Conversation (débutant)
18h00-19h15 Confirmé	**18h15-19h30** Conversation +	**18h15-19h30** Confirmé +
19h15-20h30 Élémentaire	**19h30-20h45** Pre-Intermédiaire	**19h30-20h45** Débutant

CLUB AÏKIDO Saint-Macaire

La saison 2018-2019 d'aïkido est déjà lancée depuis la mi-septembre, mais il est possible de commencer à tout moment de la saison. Il n'est donc pas trop tard pour pousser la porte du Dojo où les débutants sont toujours les bienvenus.

Le niveau de nos pratiquants monte d'années en années, Jérôme et Jean ont obtenu en juin leur 1er DAN et donc l'autorisation de porter la ceinture noire. Bernard, notre licencié Martiniquais une bonne partie de l'année a lui, à plus de soixante ans, validé son deuxième DAN. Encore Bravo à eux et à Véronique, enseignante et moteur de ce club !

HORAIRES DES COURS

Cours Adultes :
Lundi de 19h30 à 21h30
Mercredi de 19h15 à 21h15

Cours Enfants 6-9 ans :
Mercredi de 16h00 à 17h15

Cours Enfants 9-15 ans :
de 17h30 à 18h45

L'AÏKIDO, UN ART MARTIAL NON VIOLENT

L'Aïkido est un art martial en forme de self-défense avec des techniques tellement particulières qu'elles permettent de préserver l'intégrité de l'adversaire. C'est le principe de non-violence qui prédomine. Obtenir le désarmement volontaire de l'agresseur est à la fois l'objectif et la méthode de l'Aïkido.
Les rôles de UKE (celui qui attaque) et de TORI (qui est attaqué et applique la technique) sont indissociables. Ce mode de travail spécifique est basé sur le développement de l'entraide plutôt que sur la compétition.

L'aïkidoka (celui qui pratique l'Aïkido) apprend à utiliser la force et l'énergie de son assaillant en la retournant contre ce dernier. Il s'agit de décourager son adversaire et non de le détruire.

Toutes les techniques d'Aïkido s'inscrivent dans une série de mouvements circulaires destinés à rejeter toutes les formes d'agressivité dans le vide. Ces techniques se pratiquent indifféremment à genoux, debout, à droite, à gauche.

NOUS CONTACTER

contact@aikidosaintmacaire

06 30 78 66 75

aikidosaintmacaire.fr

Facebook : Aïkido Saint Macaire

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LE GUIDON Macarien

Le Guidon Macarien continue sa saison sportive 2018 avec une participation aux nombreuses courses sur route, en Gironde et dans les départements limitrophes.

Le bilan sportif est plus que satisfaisant avec une douzaine de victoires, de nombreux podiums et la première victoire sur route pour notre plus jeune licencié : Thomas Sarrailh.
Deux weekends dans les Pyrénées ont été organisés au début de l'été. Une équipe de quatre coureurs a participé aux 24h du Mans cyclistes sur le mythique circuit automobile, les 25 et 26 Août dernier.

LE CLUB DU GUIDON MACARIEN EST EN PLEINE EFFERVESCENCE AVEC LA PRÉPARATION DES DEUX PROCHAINES ORGANISATIONS

- Le 23 septembre : la course sur route (route de l'ancien pont) : une course Ufolep , toutes catégories de 13h30 à 18h
- Le samedi 13 octobre : le cyclocross aux remparts avec la participation de coureurs professionnels. Un cyclocross FFC (Fédération Française de Cyclisme) de 13h30 à 18h. Une initiation pour les jeunes, de 4ans à 11 ans, sera proposée dès 14h30 sous la présence d'un adulte. Bien sûr, il faudra qu'ils aient un vélo en état et surtout un casque. La participation est gratuite et ils seront encadrés par les spécialistes de cette discipline hivernale et les coureurs professionnels.

Ensuite les épreuves de cyclocross raviront les spécialistes de ce sport atypique pendant que les coursiers, dont la saison de compétition se termine début Octobre, reprendront les entraînements en commun, tous les samedis à partir de 9h, au départ de la place de l'horloge, à Saint-Macaire.

L'assemblée générale annuelle aura lieu en Novembre prochain où les licenciés, les comptes, les projets et tout le bilan sportif de l'année seront présentés.

En attendant, pour toute question, merci de contacter le président Gérald Labbe 06 37 33 11 64

LE JUDO DES COTEAUX MACARIENS fait sa rentrée

Le Judo Club des Coteaux Macariens a fait sa rentrée début septembre au dojo du Pôle sportif, derrière le collège Elise Deroche, à Pian sur Garonne.
Ce Club fort de 120 licenciés de toutes générations, orienté autant loisirs que compétition, vous propose une pluralité d'activités pour les petits et grands. Dès 4 ans, vos enfants peuvent s'initier au judo lors de cours dispensés tous les jours de la semaine. Le jujitsu, art martial qui associe combat pieds / points, judo et clefs de tous types s'offre à vous le mardi et le jeudi. Le self défense est dispensé un samedi par mois. Enfin, le Taïso, renforcement musculaire et assouplissement est proposé le jeudi. Tous les cours sont encadrés par des professeurs diplômés, sous l'égide du Directeur Technique, Franck Alric. Des stages supplémentaires facultatifs de tous niveaux sont organisés lors des vacances scolaires. Pour toutes les disciplines, 3 cours d'essais avec prêt du kimono sont offerts. Le nouveau bureau (Aurélie Buron présidente et Marie Pierre Bert vice-présidente, à la trésorerie Marie Blanchard et Damien Jouy, au secrétariat Birgitta Hummel et Eva Tahari, et à la communication Elise et Nicolas Bochereau), aura le plaisir de vous accueillir et vous conseiller du lundi au vendredi pendant les heures de cours.

Pour tout renseignement vous pouvez consulter notre page Facebook Judo Club des Coteaux Macariens, sur le site internet **www.judocoteauxmacariens.clubeo.com** et par mail au **jccoteauxmacariens@gmail.com.**

Sportivement,
Le bureau du JCCM

MISSION-LOCALE Sud Gironde

Présente en Sud-Gironde depuis la création du réseau, notre Mission Locale exerce une mission de service public ayant pour objectif de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés de bénéficier d'une prise en charge de son parcours afin de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion. L'association membre du Service Public de l'Emploi relève de par la loi, du droit à l'accompagnement et au conseil pour tous demandeurs d'emploi ou tous salariés en phase de reconversion professionnelle. Bénéficiant de points d'ancrage au sein de chaque communautés de communes, la Mission Locale a une bonne connaissance des situations des usagers, des spécificités et des opportunités économiques locales. L'association mobilise un réseau important de partenaires (OPCA, entreprises, branches professionnelles, associations, collectivités…). Partenaire privilégiée de Pôle emploi, la Mission Locale assure le suivi de jeunes demandeurs d'emploi dans le cadre d'un accord de cotraitance. Au travers de dispositifs nationaux, Garantie Jeunes, PACEA, RSA… elle coordonne l'action et l'engagement d'une multiplicité d'acteurs intervenants dans le champ de l'insertion.

DE VASTES SUJETS SONT TRAITÉS DE MANIÈRE INDIVIDUELLE :
Orientation/Formation/Emploi/Mobilité /Logement/Santé
Ne pas rester isolé est essentiel !
UN SEUL NUMÉRO UNIQUE POUR PRENDRE UN RENDEZ-VOUS PRÈS DE CHEZ SOI.

05 57 980 980

MOTO START Club Macarien

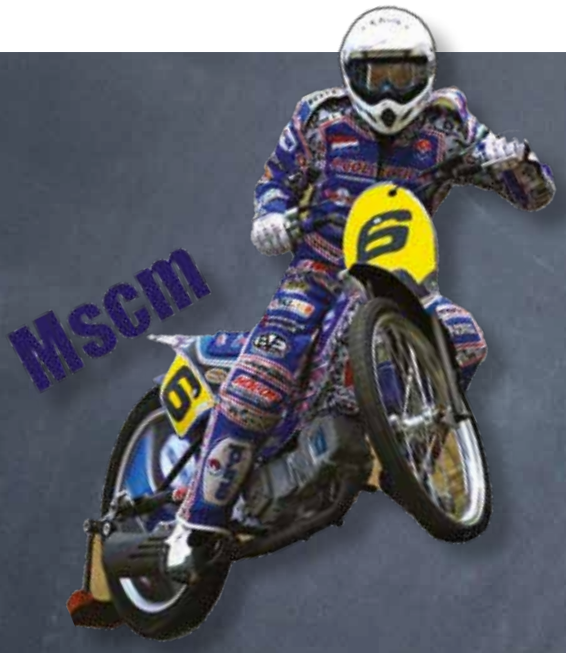

Le 24 juin 2018 en soirée, le bureau du Moto Start Club Macarien, assisté de ses 100 bénévoles, a organisé les Championnats de France des Espoirs, des 250cc, des 80/129 cc, des kids et des side-cars.

Pour fêter ses 40 ans le Moto Start Club Macarien avait décidé d'organiser le Trophée des 40 ans avec la présence du Champion du Monde 2017 : Mathieu TRESARRIEU. L'après midi, dès 14h30, les essais se sont déroulés sous un soleil généreux. Dans la soirée les manches furent animées et le spectacle garanti.
Le trophée des 40 ans a vu la victoire de Mathieu TRESARRIEU, devant son frère Stéphane TRESARRIEU et Jérôme LESPINASSE 3ème. C'est Meyron HERMES qui se classera 1er en Espoirs, Marhias TRESARRIEU se classe 1er en 250cc et l'équipage GRENIER/BERTONECHE 1er en side-cars. Le bureau du Moto Start Club Macarien, remercie vivement les 100 bénévoles (venus de tous les horizons) qui l'ont aidé lors de cette manifestation. Il remercie la municipalité pour son soutien, ainsi que la poignée de bénévoles qui l'assistent tout au long de l'année. Il remercie également, son principal sponsor, les établissements LOXAM.

Pour renouveler son bureau, le Moto Start Club Macarien, fait appel à candidature. Merci d'avance !

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

EMERG'EN SCÈNE

Rentrée des ateliers Tous en scène !

Les ateliers de théâtre redémarrent ! ils auront lieu le mercredi de 11h à 12h et le vendredi de 18h à 19h salle des fêtes de Saint-Macaire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SAMEDI 13 OCTOBRE À 17H30 À LA MAIRIE

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LE COMITÉ DE JUMELAGE

Un jumelage naturel

Lodine, village de 300 habitants dans la province de Nuoro et dans la région de Barbaria (région centrale de l'île) au sein de la Sardaigne, 2° île de la Méditerranée après la Sicile

Les prémices remontent aux années 2017, lors de vacances organisées par quelques couples macariens en Sardaigne afin de découvrir la tradition carnavalesque tant vantée. La surprise et l'émotion procurées ont été tellement fortes que de retour au pays, ils ont mis l'eau à la bouche à plusieurs de leurs relations.

Aussi, en février 2018, une 2ème vague de 14 personnes est retournée profiter des festivités carnaval (il paraît même que certaines mémés griottes avaient fait le déplacement !). Le point d'orgue s'est situé dans le village de Lodine où la chaleur, l'hospitalité, le partage ne sont pas des termes galvaudés. Et si dans l'histoire de la Sardaigne, ils ont résisté aux Phéniciens, Carthaginois ou autres Romains, ils n'ont pu le faire avec quelques Macariens. Et que dire du ressenti de ces mêmes Macariens, reçus comme des membres de la famille avec une générosité indescriptible. Aussi, avant de les quitter pour retourner sur Saint-Macaire, il a paru naturel de les convier à notre carnaval en pensant malgré tout que la distance et le budget pour un si petit village étaient rédhibitoire. Quelle a été notre surprise quand ils ont débarqué avec un bus de 27 Sardes pour passer 3 à 4 jours lors de notre carnaval de fin mars 2018. Ils ont défilé avec nos mémés griottes le vendredi soir et ainsi que le samedi, jour de carnaval, avec leurs costumes traditionnels (ponctués de nombreuses haltes avec leur danse sarde), ils ont montré également leur qualité vocale avec leur chœur d'hommes dans l'église Saint-Sauveur. "Langue diverse, nation diverse, coutumes diverses, mais une sensibilité commune et un cœur identique" propos rapportés de Lodine à notre intention. Cette relation presque fusionnelle, notamment avec les familles qui les ont hébergés, les a conduits à nous tendre la perche pour officialiser une relation plus officielle. C'est pourquoi, une délégation composée de Macariens se rendra à Lodine en février 2019 afin de célébrer un jumelage .

Le comité de jumelage

© Photo : Philippe Lelièvre

FOLLE JOURNÉE DU "GRAND KABAROV"

SAMEDI 20 0CTOBRE 2018

salle des fêtes de Saint-Macaire (33)

Grande rencontre de musiciens amateurs d'orchestre/fanfare autour de la Fanfare du KAraboudjan, de la Fanfare BARbey et de l'OVni Tender.

Organisée par l'association En avant toute 2 et le trio N9UF (Franck Assémat, Gilles Bordonneau et Francis Mounier + Yoann Scheidt in guest), la journée sera consacrée à la mise en chantier d'un partage de répertoire pour donner corps au "GRAND KABAROV" qui se produira en concert le soir même à 20h. Découverte, appropriation, expérimentation, improvisation, surprises, déambulation (sous réserve météo) et enfin, tentative de bal : **« LE FREE BAL DU GRAND KABAROV »**

L'aventure est ouverte à tout instrumentiste autonome qui souhaiterait partager l'atmosphère enivrante d'une seconde !

DÉROULÉ JOURNÉE :
RDV 9h45, SALLE DES FÊTES DE SAINT MACAIRE-33490
10h-13h : Travail collectif répertoire partagé
13h-14h : Pique-nique, auberge espagnole
14h-17h : Travail collectif, répertoire partagé
17h-19h : Déambulation (sous réserve météo), balances
19h30-22h : Le « GRAND KABAROV » et N9UF présentent :
« LE FREE BAL DU GRAND KABAROV »

Buvette et restauration légère sur place - contact 06 750 888 06

EN AVANT TOUTE 2

EN AVANT TOUTE 2 monte deux nouveaux orchestres en Sud-Gironde : le Grand Minus Band pour les enfants et le Kabarov pour tutti !
Le Grand Minus Band réunit les enfants pratiquant un instrument et ceux qui désirent découvrir la pratique musicale.
Accueillis par Franck Assémat, chef d'orchestre, autour de guitares électriques, batterie, clarinettes, trombone, trompette, clavier, marimba, petites percussions, mélodicas…), les enfants pourront s'initier au jeu collectif selon les pratiques de la transmission orale, à l'oeuvre dans le jazz et les musiques traditionnelles.
Les plus jeunes (4-6 ans) peuvent s'inscrire à 1h d'initiation : Souffler, gratter, frapper : découverte des instruments, jeux rythmiques et mélodiques.
Les plus grands (primaire/collège) peuvent venir une fois par mois de 11h30 à 16h : Jouer ensemble sans recourir à la partition et monter un répertoire. Travail à l'oral, entraînant la mémoire, le corps et l'écoute des autres. Le Kabarov / Grand Kabarov invite tout instrumentiste autonome à rejoindre un orchestre FREE. A la croisée de la fanfare et de l'orchestre de jazz, on y montera un répertoire de musiques libres, musiques à danser, musiques à partager, le tout sans partition. Ecoute, mémoire et engagement dans le jeu sont sollicités dans ce travail conduit par Franck Assémat, marqué par les orchestres de Carla Bley, Mingus, Charlie Haden ou Roland Kirk. Des rencontres avec la Fanfare de la Rock School Barbey et la Fanfare du Karaboudjan mais aussi des occasions de jeu (St Pierre d'Aurillac, Uzeste, Jazz Day…) sont prévues pendant l'année. Pour les danseurs et les curieux : prochain FREE BAL du GRAND KABAROV samedi 20 octobre 2018 à la salle François Mauriac de Saint Macaire, à partir de 19h. Pour les musiciens, adultes et enfants : pas d'inscription à l'année mais des rendez-vous (calendrier sur demande au 06.75.08.88.06 ou par mél enavantoute2@orange.fr)

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

NUMÉRO 66 • OCTOBRE 2018

19 rue Carnot
33490 Saint Macaire.
Tél. : 09 67 01 24 33
www.simoneetlesmauhargats.com

Simone-et-les-Mauhargats

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi : 10h30-12h30 et 14h30-18h30. Mercredi, dimanche : 12h-18h.

simone & les Mauhargats

Collectif d'Artisans

RETOUR EN IMAGES...

Les enfants de l'école primaire de Saint-Macaire ont pu visiter l'exposition "Dans ma valise... ", et rencontré l'artiste plasticienne Isabelle Bailly. Pierre "Elle avait beaucoup de baleines dans sa valise...

SIMONE "HORS LES MURS" À LA RÉOLE

L'Association Concordia (www.concordia.fr) en partenariat avec la mairie de La Réole, a proposé des temps d'animation sur le site du lavoir Marmory. Ce site a été nettoyé et revalorisé par des volontaires venus du monde entier avec la participation des habitants. Au mois de septembre, quelques artisans Simone les ont rejoints. Dans l'esprit des échoppes d'antan, quatre abris en bois ont tour à tour accueillis des ateliers de cuisine, des démonstrations de tailleur de pierre, de maroquinier, et les Simone, Delphine Scipion, plumassière, Lucie Bernard, ardoise, Magali Bataille, tissage bijoux, Aurore Bonneau, tapissière, Eric et Anne Faccinetto, Terre modelage.

JOURNÉE MÉDIÉVALE

Les Simone se sont mobilisées pour réaliser un atelier collectif et participatif, multi-technique pour la création d'un "Décor pour photo souvenirs" pour l'association "les Médiévales". Si vous n'avez pas pu le tester le 25 août dernier, rendez-vous en 2019 pour la prochaine journée médiévale !
Au programme : Technique tapissier, plumassier, mosaïque, tissage...

EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIE À LA GALERIE JUSQU'AU 4 NOVEMBRE 2018

Sur les pas de Léo, Paysan

Loïc Mazalrey, photographe, a immortalisé le quotidien de Léo, paysan de 82 ans installé avec son épouse, Jeanine, sur une petite exploitation familiale dans le Tarn. Un témoignage sur un monde rural en voie de disparition.

À VOS AGENDAS

JUSQU'AU DIMANCHE 4 NOVEMBRE
Exposition Loïc Mazalrey,

SAMEDI 17 NOVEMBRE
Forum de l'Économie Locale 2018 à Cérons

DIMANCHE 2 DÉCEMBRE 2018
Simone fête l'hiver à Saint-Macaire

FIN NOVEMBRE DÉCEMBRE
Exposition à Saint-Macaire : Fhara, artiste peintre

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

ARDILLA

Au 1er janvier 2017, la commune de Saint Macaire a changé de communauté des communes (CDC) et a intégré la CDC du Sud Gironde.

L'association Ardilla accomplit sa mission de médiation culturelle (école de musique, animation territoriale) essentiellement grâce aux subventions municipales de la ville de Saint Macaire. Or, en raison de ce transfert, cette dernière n'est plus autorisée à verser de subventions à l'école de musique; notre nouvelle CDC ayant pris la compétence "école de musique". Depuis un an, nous avons construit un projet commun avec la CDC du Sud Gironde par le biais d'une délégation de service public afin de continuer à exister, tout en gardant nos valeurs associatives. Ce partenariat nous amène à modifier nos tarifs dès septembre 2018. Nos négociations ont permis d'étaler sur 3 ans le changement de tarifs et nous amènera en septembre 2020 aux tarifs de la CDC; cette dernière ayant consenti à des efforts importants de ses propres tarifs.

Depuis septembre 2018, l'année musicale comprend :

- **33 séances de cours au lieu de 30**
- **les cours individuels sont de 30 mn au lieu de 25mn**
- **vous pourrez participer gratuitement à un atelier et à la formation musicale si vous prenez un cours individuel**

Par ailleurs les nouveaux tarifs seront calculés au plus juste, en fonction de votre revenu fiscal et vous pourrez bénéficier d'une réduction non négligeable individuellement au sein d'une même famille.
Voici quelques uns des éléments de partenariat qui nous lient à la CDC du Sud Gironde.

Pour l'association Ardilla,
La présidente.

Renseignements et inscriptions :
05 56 62 27 36
contact@ardilla.asso.fr

13 rue verdun
33490 Saint Macaire

Les inscriptions à l'école de musique sont possibles tout au long de l'année (sous réserve de créneaux disponibles) L'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 est obligatoire pour les inscriptions.

Créée en 1987 ... Elle souhaite rendre la musique accessible au plus grand nombre en développant les échanges et en favorisant l'implication de tous !

Manifestations
Tout au long de l'année Ardilla organise des évènements musicaux avec des groupes extérieurs professionnels ou amateurs

Prestations extérieures
Possibilité de contacter les ateliers de l'école de musique pour assurer des animations, des concerts ....

Les PIM
Internes à la vie de l'école de musique, les Petits Instants Musicaux sont des auditions publiques

Stages et Master class
Sur proposition de nos enseignants, ils permettent d'approfondir des connaissances sur un thème musical, un instrument.

Horaires d'ouverture 2018/2019
(hors vacances scolaires)
Mardi : 10h30 – 17h30
Mercredi 10h30 - 1730
Jeudi : 10h30 – 17h30
Vendredi : 14h00 - 17h00

La musique à Ardilla

ATELIERS Pratiques collectives
- Chorale – enfants, ados / adultes
- Maracatu Malicioso – percus Brésil
- Jazz'Ardilla – Jazz
- A la mode – impro
- Ardipop – pop/rock
- Ardirock – pop/rock
- Big band - fanfare
- Arc en ciel – chanson populaire
- Ateliers enfants/ados
- Percus Afro Adultes / enfants
- M.A.O - électronique

Formation Musicale 1h / semaine
- Enfants / ados
- Ados / Adultes

Cours Individuels 30 min / semaine
- Accordéon chromatique
- Batterie
- Saxophone
- Flute traversière
- Guitare acoustique, électrique
- Basse
- Piano
- Violon
- Chant
- Trompette
- Trombone
- Contrebasse
- Clarinette
- mandoline

Initiation musicale 1h / semaine
- Eveil musical– 3 à 5 ans
- Classe découverte – 5 à 7 ans

QUELQUES DATES À RETENIR !

✓ RENTRÉE ARDILLIENNE : lundi 10 septembre 2018
✓ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : mercredi 17 octobre 2018
✓ ARDILL'APÉRO : vendredi 9 novembre 2018
✓ LE NOËL DES ATELIERS : vendredi 7 décembre

Tarifs 2018/2019 - Association Ardilla

Adhésion annuelle : 35 € par adhérent

	Tarifs trimestriel résidents CDC SUD GIRONDE								Tarifs trimestrielle résidents HORS CDC SUD GIRONDE							
	Tarifs moins de 18 ans				Tarifs adulte				Tarifs moins de 18 ans				Tarifs adulte			
	Calcul Cotisation trimestrielle		Tarif appliqué si cot. inf. à	Tarif appliqué si cot. sup. à	Calcul Cotisation trimestrielle		Tarif appliqué si cot. inf. à	Tarif appliqué si cot. sup. à	Calcul Cotisation trimestrielle		Tarif appliqué si cot. inf. à	Tarif appliqué si cot. sup. à	Calcul Cotisation trimestrielle		Tarif appliqué si cot. inf. à	Tarif appliqué si cot. sup. à
	Base +	Variable			Base +	Variable			Base +	Variable			Base +	Variable		
Cours individuel[1] (Atelier et FM)	90 €	0,7 % du RFR	100 €	165 €	110 €	0,7 % du RFR	120 €	180 €	110 €	0,7 % du RFR	120 €	180 €	125 €	0,7 % du RFR	135 €	190 €
Eveil musical, Classe découverte, Atelier[2], FM	30 €	0,7 % du RFR	40 €	65 €	40 €	0,7 % du RFR	40 €	75 €	35 €	0,7 % du RFR	45 €	80 €	45 €	0,7 % du RFR	45 €	85 €
Maracatu Malicioso	55 €															

RFR : Revenu Fiscal de Référence *(dans l'encadrer de la première page de votre* ***avis d'imposition 2017 sur le revenus 2016****)* / 12 mois

Réduction famille : 10 % pour chaque membre de la famille à partir de 2 personnes inscrites à l'école de musique.

Timbre SEAM : Tout adhérent pratiquant un instrument devra s'aquitter d'un **droit annuel de 5,50 €** rétrocédé par l'école de musique à la Société des Editeurs et Auteurs de Musique.

1. La tarif appliqué pour le cours individuel vous donne accès gratuitement à un atelier et à la formation musicale (FM)
2. Ateliers de partiques collectives (Percussions africaines, chorale, Arc en ciel ...)

LE PRIEURÉ

UN PEU D'HISTOIRE...

Le prieuré bénédictin, construit en calcaire, a partiellement disparu : du bâtiment médiéval, il ne reste aujourd'hui que le cloître et l'aile méridionale. Restauré en 1967 par le foyer des jeunes, celui-ci abritait le réfectoire, les cellules supérieures et le cellier inférieur. Appuyé sur le rempart, au bord du rocher, le prieuré fut érigé sur un monastère antérieur et sur les vestiges d'un établissement gallo-romain.

Aujourd'hui, le bâtiment a donné son nom à l'association qui occupe ses locaux. Cette association est gérée par des bénévoles. Elle a pour but de donner accès au sport et à la culture à tous les enfants. Vous pourrez initier vos enfants et adolescents à la danse et au théâtre.

L'ASSOCIATION MANQUE DE BÉNÉVOLE :

Un animateur ou remplaçant pour la danse 7/9 ans, un animateur pour nouvelles activités (ouvert à toutes propositions), un informaticien pour créer un site internet, des bénévoles pour les manifestations (gala, feu de st jean...), toutes personnes ayant un peu de temps, même une heure de temps en temps

Nous recherchons des joueurs de scrabble

HORAIRES ET TARIFS
30€ PAR AN ET PAR ACTIVITÉ

THÉÂTRE ENFANTS :
Tous les mercredis de 17h à 18h

DANSE 8/9 ANS :
Tous les jeudis de 16h45 à 18h à la salle des fêtes

DANSE 10/11 ANS :
Tous les mercredis 13h30 à 14h45 à la salle des fêtes

DANSE ADOS :
Tous les mercredis de 15h à 16h30 à la salle des fêtes

SCRABBLE ADULTE :
Tous les lundis à partir de 14h30 au Prieuré

CONTACT

Marjorie : 06 14 42 45 26 (Danse 8/9)
Eva : 06 84 12 57 97 (Danse 10/11 et ados)
Jeannette : 06 86 35 31 91 (Théâtre)
Monique : 06 87 38 84 78 (Scrabble)

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

Nouvelle installation de MÉDECIN GÉNÉRALISTE à Saint-Macaire

Le docteur Laura Villeneuve, diplômée de la faculté de Bordeaux, s'installe en association avec le docteur Gonzalez-Bigot en son cabinet situé 29 place Tourny à Saint-Macaire. Les consultations se feront uniquement sur rendez-vous par Internet (docrendezvous.fr) ou bien par téléphone au 05 56 63 56 83.
Du 1er septembre au 31 décembre 2018, le cabinet sera ouvert les mardi et jeudi. À partir du 7 janvier 2019, le cabinet sera ouvert les lundi et jeudi toute la journée, les mardi matin et vendredi matin. Trois créneaux de visite possibles par jour.

GYM Volontaire

Les cours de gym volontaire ont lieu au gymnase de l'école primaire le jeudi de 19h15 à 20h45. Pour tout renseignement, veuillez vous rendre directement au gymnase, 13 rue de Verdun (derrière l'école de musique Ardilla). Vous pouvez participer au premier cours sans engagement, un accueil chaleureux vous sera réservé !

(Présidente de l'association : Mme Maria RIPEANU 07 70 39 74 05)

LE TRICOTHÉ

Nouveau dans Saint-Macaire LE TRICOT'THE a ouvert ses portes le mardi 04 septembre 2018. Venez apprendre ou vous perfectionner au tricot ou au crochet tous les Mardis de 9h à 11h30.

Pour tout renseignement contactez Mme PERRIN isabelle au 07 69 50 18 10

AMAP des coteaux macariens

L'AMAP des coteaux macariens (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) permet de créer un lien direct entre producteur local et consom'acteurs, qui s'engagent à acheter sa production à un prix équitable et juste.

L'AMAP, basée à Saint-Macaire, propose plusieurs contrats : Légumes, Œufs, Pain, Pommes et jus de pommes, Fromages de chèvre, Poulets, Viandes de porc, Poissons, Kiwis...

Les distributions ont lieu tous les jeudi de 18h30 à 19h30 sous les arcades devant le Ménestrel sur la place du Mercadiou de Saint Macaire. N'hésitez à nous rejoindre.

Pour obtenir des renseignements, vous pouvez nous contacter par email à : amap.coteaux.macariens@gmail.com ou par téléphone au 06 81 07 48 56 ou venir nous rencontrer un jeudi...

© Photos : Philippe Lelièvre

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LA JOURNÉE MÉDIÉVALE DU 25 AOÛT

En attendant le bilan !

© Photos : Philippe Lelièvre

Juste quelques lignes, car la réunion de bilan n'aura lieu que le mois prochain. Constat évident : une météo pluvieuse et cela après deux éditions sous la canicule ! Il a fallu faire face : des tentes dépliées en deux temps / trois mouvements ; des jeux déplacés sous les arcades à toute allure et ressortis aussi vite sous le soleil et... de la bonne humeur. Le ciel s'est tout à fait dégagé juste après 17h et nous avons pu vendre tous nos repas ! Nous avons ressenti la force d'une équipe unie car personne n'a craqué et rendu son tablier, sous l'effet des averses. Nous savions que le soleil allait revenir !

Notre réunion de bilan se tiendra

LE VENDREDI 19 OCTOBRE À 18H30 (LA SALLE DES GROTTES)

AU PROGRAMME :

- **bilan de chaque commission : points positifs/points négatifs/ propositions d'améliorations**
- **discussion / propositions du CA**
- **Apéritif offert par l'association. Auberge espagnole avec le dernier jambon cuit à la broche, les pascades et... ce que chacun portera en plus ! Apportez aussi vos assiettes, vos couverts et du pain.**

D'ici là, les diverses commissions se réunissent et font leur propre bilan. Notre association reste ouverte à toutes les bonnes volontés. Ce message s'adresse particulièrement aux nouveaux macariens qui voudraient rejoindre une belle réalisation collective. Chacun est libre de participer à la mesure de son temps disponible.

Je signale également que l'atelier couture reprendra le lundi 1er octobre à 14h au château de Tardes. Et il se tiendra ensuite une fois par mois. L'activité de cette année va surtout porter sur la réparation des costumes, le marquage, la reconstitution des catalogues, la confection de couronnes etc. Nous ferons le programme ensemble au cours de la séance d'octobre tout en procédant aux premières réparations.

À très bientôt donc !
Alice Monier (06 33 15 43 90)

LOU MERCADIOU - SAINT-MACAIRE

© Photos : Philippe Lelièvre

TOUS AU CARNAVAL !

Le carnaval 2018 a été le premier organisé par une nouvelle association "Tous au Carnaval", qui a repris les temps forts des éditions précédentes, en essayant d'apporter des idées nouvelles pour que le Carnaval soit une fête pour tout le village, rassemblant petits et grands.

Cette année, une délégation invitée venue de Sardaigne, a participé à nos cortèges (avec les mémés Griottes le vendredi soir, ou avec M. Carnaval le samedi). Des cœurs d'hommes du sud Gironde (le Cœur des rugueux et Des gars de Garonne) ont mêlé leurs chants avec ceux des chanteurs Sardes ; ce fut un moment intense et émouvant.

Notre histoire commune a commencé l'année dernière. Des contacts ont été noués avec les villageois de Lodines lors de leur carnaval, à l'occasion d'une visite de Macariens en Sardaigne : il s'agissait de mémés Griottes intriguées par les défilés Sardes et leurs traditions anciennes, qui réunissent des villages entiers sur plusieurs jours.

Puis des habitants de Lodines ont fait le voyage inverse cette année lors de notre carnaval. Des liens forts se sont créés ; si bien que des deux côtés, la piste d'un jumelage fait son chemin.

Si vous aussi vous souhaitez participer, accompagner les mystérieuses mémés Griottes, construire un monstrueux Monsieur Carnaval, devenir un artificier en herbe, tester votre nouvelle recette de crêpes, danser sous les confettis, ou simplement apporter vos idées, rejoignez-nous.

N'hésitez pas à contacter l'association Cédric GERBEAU : 06 08 80 11 34, ou carnaval.saintmacaire@gmail.com

Ainsi, on vous tiendra au courant, et vous serez invité à la prochaine réunion de préparation.

L'aventure continue !

"Vivre le patrimoine macarien"

Evénements récents

SAMEDI 14 JUILLET 2018 : journée bardage à "la grange sur pilotis"

Christophe Conord (compagnon charpentier maintenant bien connu de tous) est venu faire la mise en place le matin et 6 jeunes compagnons charpentiers ont voulu initier cette partie assez technique. Une petite troupe de bénévoles du village a participé activement à cette 1ère phase qui a permis de sérieusement avancer le côté face à la route. Un repas convivial a été servi sur place.

SAMEDI 21 JUILLET 2018 : cinéma sous les étoiles au "Paillet"

Avec + de 70 convives autour d'un repas, suivi d'un concert du groupe PASSA CAMIN (chansons en occitan) et clôturé par la projection du film "le temps des porte-plumes" de Daniel Duval sur notre grange sur pilotis.

VENDREDI 3 AOÛT 2018 : balade nocturne

Débutée par des grillades (assurées par les adolescents de l'association) + de 120 personnes au repas + spectacle itinérant avec le duo de musiciens Christian Lissarade dit "Kick" et Laurent Mastella (distillant de vieilles chansons "roots") alternant avec des haltes sous le commentaire de Jean-Marie BILLA sur le thème de la torture au Moyen-Age et embrasement final au lavoir de la Barette organisé par Pascal DUCOS et assuré par Anthony.

15 ET 16 SEPTEMBRE 2018 : les journées du patrimoine ont fait un focus sur les "grottes" de Saint Macaire

Ouverture et inauguration suite aux récents travaux de consolidation. Les après-midis débutants par des visites commentées sous la conduite de spécialistes, des projections de films anciens, plusieurs concerts (dans la nef et dans le cirque), petite exposition photos venants agrémenter la déambulation. Un repas a été servi le samedi soir sur l'esplanade des grottes. Ces 2 journées étant co-organisées avec la commune.

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018 : 2° journée de bardage au "Paillet"

sous la conduite de Brice ROBIN, jeune charpentier du village, les bénévoles ont poursuivi le travail entamé le 14 juillet dernier, une belle manière de contribuer à faire vivre le patrimoine (en mettant sa touche personnelle).

Les jeunes grilladins lors de la balade nocturne

Ecran du ciné sous les étoiles sur le paillet

Actualité à venir

SAMEDI 6 OCTOBRE 2018 : sortie en bus dans le Béarn

Ce sera l'occasion de découvrir une fabrique de sonnailles ancestrales dans le pays de Nay, suivie de la visite commentée du village de Navarrenx (1ère cité bastionnée de France un siècle avant Vauban).

SAMEDI 13 OCTOBRE 2018 : Les compagnons de la veillée

viendront présenter leur dernière pièce "les héritiers" à la salle des fêtes de Saint Macaire.

REPRISE DE L'ANIMATION d'atelier patrimoine pour les scolaires

PROJETS DE SORTIES diverses en cours sur 2019

Retrouvez notre actualité et nos reportages sur internet "VIVRE LE PATRIMOINE MACARIEN"

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal s'est réuni le 11 Avril 2018 en présence de 14 élus (M. Patanchon, M. Cosson, M. Dutreuilh, M. Falissard, Mme Tach, M. Boulineau, Mme Latestère, Mme Lassarade, M. Alis, M. Rouches, M. Lhomme, Mme Chiriaeff-Davoine, Mme Vasquez, M. Zanette. Absents excusés : Mme Cambillau (procuration de vote à M. Falissard), M. Guindeuil (procuration de vote à M. Patanchon), Mme Lampre (procuration de vote à Mme Vasquez), M. Brute de Remur.
La séance est ouverte à 21h00. Secrétaire de séance : Martine Latestère. Le compte rendu du 7 mars 2018 est adopté à l'unanimité

COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2017

Le Maire présente le compte administratif 2017 de la Commune.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, les charges à caractère général sont en augmentation (+10%), cette hausse est liée pour une grande part à une régularisation de factures d'énergie 2016 facturées en 2017 (env. 30 000 €). Sur l'année 2017, les charges exceptionnelles sont importantes en raison d'annulations de titres du SICTOM des années antérieures, héritées de la dissolution de la Cdc des coteaux macariens, et à la démolition d'un bâtiment.

Les charges de personnel sont stables pour les titulaires et en baisse pour les emplois temporaires. Les charges de personnel (510 922 €) restent sensiblement inférieures à la moyenne des communes de taille comparable.

Pour 2017, le total des subventions aux associations s'est élevé à 70 268 € soit 5,1 % du budget de fonctionnement.
La section de fonctionnement pour le compte administratif 2017 est arrêtée à la somme de 1 375 354,24 € en dépenses et à la somme de 1 882 445,87 € en recettes.

En investissement, les plus gros postes de dépenses ont été :

> l'acquisition de la maison Duval Arnoul pour un montant de 223 638,19 €
> le solde des travaux de restauration de la façade ouest et de la première travée y compris la tribune d'orgue pour un montant de 86 768,97 €
> l'aménagement du chemin de Tivoli (Tranche 2) pour un montant de 52 560,54 €
> l'aménagement du carrefour de l'abricotier pour un montant de 16 344,60 €
> divers travaux sur bâtiments communaux dont la grange sur pilotis pour un montant de 27 517,21 €
> travaux de rénovation au Prieuré pour un montant de 14 098,50 €
> l'étude d'aménagement des bords de Garonne pour un montant de 23 933,40 €
> le confortement des carrières souterraines pour un montant de 247 693,25 €
> le remboursement des emprunts en capital pour 374 047,94 €.

La section d'investissement pour le compte administratif 2017 est arrêtée à la somme de 1 160 376,85 € en dépenses et à la somme de 830 382,52 € en recettes.

Après examen détaillé du budget et de son évolution, il apparaît que :

> la section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 1 120 358,60 €
> la section d'investissement un déficit de 173 445,76 €

Ce résultat de la section d'investissement est à nuancer : les restes à réaliser 2017 reportés sur le BP 2018 seront pour les dépenses de 821 144,24 € et pour les recettes de 275 078,90 €. Le résultat définitif d'investissement pour la commune est en déficit de 719 511,10 €

Le résultat des 2 sections est en excédent de 500 847,50 €

Le Compte Administratif 2017 est adopté à l'unanimité

COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR MME DEGOUY, RECEVEUR

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, Mme Degouy, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMMUNE : BUDGET PREVISIONNEL 2018

Le Maire présente le budget prévisionnel 2018 de la commune.

Affectation de résultat
L'affectation de résultat proposé au Conseil municipal se répartit de la façon suivante : 500 847,50 € en fonctionnement et 719 511,10 € en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser : Unanimité du Conseil municipal.

Le budget de fonctionnement
Les charges liées à la mise à disposition de la bibliothécaire comprendront 2017 et 2018.
Le coût du repas devrait rester stable.
La subvention aux associations s'élèvera cette année à 67 335 €
Les intérêts des emprunts sont en baisse par rapport à 2017 (-9%) et représente pour 2018 un montant de 106 250,55 €.
La dotation nationale de péréquation baisse de 36 949 € par rapport à 2017.
Une augmentation de la part communale des taxes de 2% est adoptée à l'unanimité.
Le total de la section de fonctionnement s'équilibre à 2 226 494,85 € (dont 120 000 € de dépenses imprévues et 359 408,70 € de virement à la section d'investissement).

Le budget d'investissement
Il intègre les restes à réaliser 2017 ainsi que de nombreux travaux qui ne seront pas tous réalisés en 2018, principalement :

> l'acquisition du terrain Jugean (et d'une parcelle impasse du moulin) (367 200 €)
> les travaux de couverture de l'église travées 2, 3, 4 et du clocher (194 032 €)
> l'aménagement du cours de la République (907 804 €)
> l'aménagement d'un parking à l'entrée de l'impasse du moulin

estimé à 82 000 €, compensé en partie par une aide départementale (FDAEC) d'un montant de 33 684 €.
> la rénovation du Prieuré comprenant la réfection de la couverture, des travaux d'électricité et de chauffage dans la salle du grand cellier ainsi qu'une modification du raccordement à l'assainissement (71 796 €)
> la rénovation de bâtiments communaux (213 376,40 €) comprenant la rénovation des sanitaires du Relais de poste, la création de sanitaires à la mairie, la protection des menuiseries extérieures de la médiathèque ainsi que la mise en sécurité de la grande salle du château de Tardes.
> l'étude d'aménagement du rempart Rendesse (24 000 €)
> le solde de la restauration des orgues (84 510 €)

Ainsi que des travaux et acquisitions diverses. Une fois pris en compte les remboursements d'emprunts, les dépenses imprévues et le report du déficit d'investissement, la section d'investissement s'équilibre à 3 388 459,93 €.

Le budget prévisionnel 2018 est adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT DE BOURG POUR AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE ET DE LA QUALITE PAYSAGERE : COURS DE LA REPUBLIQUE A SAINT-MACAIRE – TRANCHE 1 : - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE DES RESEAUX : GE-NIE CIVIL TELECOM

Alain Falissard informe le Conseil municipal que les travaux d'enfouissement du réseau Télécom sont à la charge de la commune et qu'Orange ne s'occupera pas de la partie génie Civil d'enfouissement de son réseau.

L'article 2 de la loi du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, dite loi MOP, dispose que la réalisation d'une opération intéressant plusieurs maîtres d'ouvrage peut aboutir à la désignation, par convention, d'un maître d'ouvrage unique. Cette disposition implique un transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage suivant des modalités administratives, techniques et financières bien précises. L'objectif poursuivi étant de faciliter la coordination du chantier, il paraît nécessaire de confier cette maîtrise d'ouvrage unique à la structure dont l'intervention sera la plus lourde. La commune de Saint Macaire rencontre ce cas de figure dans le cadre de l'aménagement du Cours de la République avec l'effacement des réseaux, concernant la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du réseau France Télécom ainsi que le SDEEG pour la basse tension et l'éclairage public. Aussi il apparaît opportun de confier à ce dernier, à titre temporaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux de télécommunications.

En tant que maître d'ouvrage délégué, le SDEEG a estimé le coût de l'opération à 124 531,95 € HT auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre et annexes s'élevant à 8 717,24 € soit un total HT de 133 249,19 € (158 155,58 € TTC). S'agissant des modalités financières de cette prestation de service effectué par le SDEEG, la Commune s'engage à rembourser le SDEEG sur la base du montant TTC des travaux réalisés. Un certificat des travaux éligibles au FCTVA sera établi par le SDEEG et transmis à la Commune. Cette démarche, offrant une plus grande souplesse administrative et une meilleure réactivité dans la conduite du chantier, n'occasionne aucun coût supplémentaire pour la commune, excepté les frais de maîtrise d'œuvre habituels appliqués par le SDEEG soit 7% du montant des travaux HT.

Unanimité du Conseil municipal

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Alain Falissard présente au Conseil municipal le projet complémentaire de modification d'éclairage public élaboré par le SDEEG dans le cadre de l'aménagement du Cours de la République (1ère tranche) suite à l'allongement de la section de travaux. Les travaux complémentaires d'enfouissement du réseau d'éclairage public et de mise en place de candélabres sont estimés à 10 823,10€ HT, avec des frais de maîtrise d'œuvre et annexe s'élevant à 757,62 € soit un total TTC de 13 745,34 €.

Alain Falissard précise que la commune peut solliciter le SDEEG pour une demande d'aide financière de 20 % du montant HT des travaux au titre de l'éclairage public (soit 2164,62 €)

Unanimité du Conseil municipal

AMENAGEMENT DE BOURG POUR AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE ET DE LA QUALITE PAYSAGERE : COURS DE LA REPUBLIQUE A SAINT-MACAIRE – TRANCHE 1 : COORDONNATEUR EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal l'obligation de désigner un coordonnateur Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S.) pour la réalisation des travaux d'aménagement du Cours de la République (1ère tranche). Cette mission est estimée à 2 500,00 € HT et une convention de prestation sera à signer avec le coordonnateur SPS retenu.

Unanimité du Conseil municipal

AMENAGEMENT DE BOURG POUR AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE ET DE LA QUALITE PAYSAGERE : COURS DE LA REPUBLIQUE A SAINT-MACAIRE (DU N° 1 AU N° 88) – TRANCHE 1 : DISSIMULATION DU RESEAU TELECOM

Alain Falissard présente au Conseil municipal la proposition d'Orange concernant les travaux d'enfouissement du réseau Télécom. Le montant des travaux de câblage et de fourniture d'équipement est estimé à 24 781,00 € HT. Une participation d'Orange sur ces travaux représentant 82% des frais de câblage et de fourniture d'équipement est déduite, le reste à charge pour la collectivité s'élève à 4 460,58 € HT.
Orange participe également financièrement aux frais de matériel Génie Civil posé pour un montant de 5 889,89 € HT par établissement d'un titre exécutoire de la commune.
Alain Falissard présente également la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité proposée par Orange.

Unanimité du Conseil municipal.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

AMENAGEMENT DE BOURG POUR AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE ET DE LA QUALITE PAYSAGERE : COURS DE LA REPUBLIQUE A SAINT-MACAIRE – TRANCHE 1 : MARCHE DE TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement de bourg concernant le Cours de la République dont l'objectif vise à :

Une amélioration de la sécurité routière par :

> la mise en sens unique de cette section, la RD 1113 pouvant devenir un boulevard urbain depuis l'aménagement des deux carrefours au Bas Pian et à l'abricotier, pour permettre
  - la création d'un cheminement piétons aux normes PMR
  - la prise en compte de la circulation cycliste
  - l'accroissement et l'organisation de l'offre de stationnement,

> la mise en œuvre d'un tracé de chaussée non linéaire, de différents dispositifs adaptés ainsi que la limitation à 30 km/h afin de favoriser le ralentissement des automobilistes

Un enrichissement de la qualité paysagère par :

> la réfection de l'ensemble des trottoirs

> la végétalisation des espaces disponibles

> l'installation de mobiliers urbains

Le dossier présenté concerne la tranche 1 qui s'étend du n° 1 au n° 88 du Cours de la République.

Il précise que ces travaux s'accompagnent du renouvellement de la couche de roulement par le Département de la Gironde s'agissant de la RD672E6. Intervention pour laquelle le Conseil municipal a demandé au Département par délibération n° 2017-105 du 14 décembre 2017 la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le coût des travaux concernant l'aménagement des trottoirs (y compris le paysagement), des parkings, des dispositifs de ralentissement ainsi que la construction du carrefour giratoire est estimé à 510 658,00 € HT. Le coût d'enfouissement du réseau Orange (génie civil) est estimé à 124 531,95 € HT (hors maîtrise d'œuvre). Le montant total de ces travaux est donc estimé à 635 189,95 € HT.

Sur ces travaux, différentes subventions, majorées par le Coefficient Département de Solidarité (CDS) de 1,20 pour la commune de Saint-Macaire, peuvent être sollicitées auprès du Département de la Gironde :

> au titre du renouvellement des bordures / caniveaux et assainissement pluvial :
  - 30% du montant de cette dépense (118 440,00€ HT), plafonnée à 100 000€, soit dans le cas présent : (30% x 100 000€) x 1,20 = 36 000€

> au titre des aménagements de sécurité pour création de parkings :
  - 40 % du montant de cette dépense (36 440,00€ HT), plafonnée à 20 000€, soit dans le cas pré-sent : (40 % x 20 000€) x 1,20 = 9 600€

> au titre des aménagements de sécurité pour construction d'un carrefour giratoire
  - 40 % du montant de cette dépense (30 419,00€ HT), plafonnée à 22 500€, soit dans le cas pré-sent : (40 % x 22 500€) x 1,20 = 10 800€

> au titre de l'enfouissement du réseau Orange :
  - 25 % du montant de cette dépense (124 531,95€ HT), plafonnée à 80 000€, soit dans le cas présent : (25 % x 80 000€) x 1,20 = 24 000€

Unanimité du Conseil municipal pour :

> Décider la réalisation de ce projet

> Autoriser le Maire à signer les marchés de travaux (lot 1 – travaux voirie, réseaux divers ; lot 2 – aménagements paysagers ; lot 3 – serrurerie) avec les entreprises retenues après consultation, sous réserve que leur offre soit compatible avec l'ouverture de crédits prévus au budget de la commune ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de ce marché (avenants éventuels, ordres de service…)

> Décider de solliciter auprès du Département les quatre subventions citées ci-dessus

> Autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès du Département de la Gironde

> Approuver le plan de financement suivant :

Dépenses

Coût total des travaux: ..... **635 189,95€ HT**
Coût total des honoraires ..... **22 000,00€ HT**
(délibération n° 2017-062 du 12/07/2017 et délibération n° 2017-049 du 23/05/2017)
Total HT ..... **657 189,95€**
TVA 20% ..... **131 437,99€**

TOTAL TTC ..... 788 627,94€

Recettes (sous réserve de décisions favorables de l'Etat et du Département)

> Etat
  - D.E.T.R. en cours de décision : ..... **135 521,58€**

> Département de la Gironde :
  - au titre du renouvellement des bordures / caniveaux et assainissement pluvial ..... **36 000,00€**
  - au titre des aménagements de sécurité / parkings **9 600,00€**
  - au titre des aménagements de sécurité / carrefour giratoire 10 800,00€
  - au titre de l'enfouissement du réseau Orange ..... **24 000,00€**

> Commune
  - Fonds propres : ..... **131 437,99€**
  - Emprunt : ..... **441 268,37€**

TOTAL TTC : ..... 788 627,94€

AMENAGEMENT DE BOURG POUR AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE ET DE LA QUALITE PAYSAGERE : COURS DE LA REPUBLIQUE A SAINT-MACAIRE CORRESPONDANT A LA RD672E6 : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Après validation de l'ensemble du projet (détaillé ci-dessus) par les services techniques concernés du Département de la Gironde, chaque séquence nécessite l'établissement d'une convention entre le Département de la Gironde et la Commune de Saint-Macaire.

Pour cette première séquence qui s'étend du PR 1+500 au PR 1+1050, cette convention fixe et précise :

> l'autorisation donnée à la commune par le Département de procéder à la réalisation de ces aménage-ments

> les conditions de leur mise en œuvre et de leur entretien
> la responsabilité de la commune liée à ces aménagements par rapport à des tiers (riverains et usagers de la route).
> l'accord donné à la commune par le Département pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée corres-pondant aux travaux de renouvellement de la couche de roulement de cette portion de route départemen-tale (49 100€ HT)
> Coût de cette première séquence pour les travaux de chaussée et de trottoirs : 484 938,00€ HT

Unanimité du Conseil municipal

TRAVAUX COUVERTURE EGLISE TRAVEES 2, 3 ET 4 – MARCHE DE TRAVAUX

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet des travaux de rénovation de la couverture de l'Eglise Saint Sauveur sur les travées 2, 3 et 4 de cette nef et du clocher. Il précise que ces travaux sont nécessaires d'une part, par rapport à l'état de vieillissement général de la couverture sur ces trois travées et d'autre part, ils vont permettre la mise en place d'une gouttière côté sud et le remplacement de la gouttière existante côté nord dont le système d'accroche est défaillant. Le coût de ces travaux est estimé à 146 676,28 € HT. Il rappelle que les subventions suivantes ont été obtenues : 60 740,92 € par l'Etat (DRAC), 22 778,00 € par la Région Nouvelle Aquitaine et 26 422,00 € par le Département de la Gironde.

Unanimité du Conseil municipal pour décider la réalisation de ce projet et autoriser le Maire à signer le marché de travaux.

GROSSES REPARATIONS SUR BATIMENTS COMMUNAUX : CREATION ET MISE EN CONFORMITE DE SANITAIRES PUBLICS (ACCESSIBILITE PMR) POUR USAGE LOCAL ET MANIFESTATIONS DIVERSES : MAIRIE, ALLEES DES TILLEULS ET MEDIATHEQUE (ANCIEN RELAIS DE POSTE) PLACE DU MERCADIOU : MARCHE DE TRAVAUX

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet de création et de mise en conformité de sanitaires publics (accessibilité PMR) sur deux bâtiments communaux :

1 - Médiathèque (ancien relais de poste) place du Mercadiou

> Il s'agit d'une rénovation et d'une extension du sanitaire existant afin de le rendre accessible aux PMR et d'adapter ses capacités aux besoins générés par la fréquentation de la médiathèque et le public participant aux différentes manifestations organisées sur la place du Mercadiou atte-nante. Le coût des travaux est évalué à 63 595,00 € HT

2 - Mairie allée des Tilleuls

> Il s'agit là d'une création, au rez-de-chaussée du bâtiment, d'un bloc sanitaire aux normes PMR ouvert en permanence et pouvant servir aux usagers de la mairie et à la population locale ou ex-térieure (visiteurs touristiques, participants aux manifestations...). Ces sanitaires remplaceront en centre-ville un précédent équipement démoli compte tenu de sa vétusté. Le coût des travaux est évalué à 62 575,00 € HT.

Au total, le montant des travaux pour l'ensemble de l'opération (médiathèque et mairie) est estimé à 126 170,00€ HT.

Unanimité pour la réalisation de ce projet et autorisation donnée au Maire de signer les marchés de travaux.

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE : AMENAGEMENT D'UN PARKING A L'ENTREE DE L'IMPASSE DU MOULIN

Alain Falissard rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un parking, à l'entrée de l'Impasse du Moulin, rendu nécessaire pour satisfaire les besoins en stationnement existant actuellement en lien avec les deux résidences situées à proximité. Pour sa réalisation, la recherche d'un maître d'œuvre s'avère nécessaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre présenté par le cabinet Escande d'un montant de 10 500,00 € HT comportant principalement l'établissement d'un avant-projet (AVP), d'un projet (PRO) et du dossier de consultation des entreprises (DCE) assortie de la direction de l'exécution du contrat de travaux (DET).

SERVICE DE L'EAU : COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2017

Avant examen des propositions pour 2018, le Maire présente le bilan 2017 :

Le budget d'exploitation pour l'exercice 2017 offre un excédent de clôture de 74 023,18 € comprenant le résultat reporté de 2016. L'investissement offre lui aussi pour l'exercice 2017 un excédent de 33 123,28 € comprenant le résultat reporté de 2016. Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses d'investissement à 11 993,58 € et en recettes d'investissement à 1 998,93 €. Le résultat définitif des deux sections présente un excédent de 97 151,81 €.

Le Compte administratif du service de l'eau 2017 est adopté à l'unanimité.

SERVICE DE L'EAU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR MME DEGOUY, RECEVEUR

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur Mme Degouy, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL DU SERVICE DE L'EAU :

Affection de résultat

L'affectation de résultat proposé au Conseil municipal se répartit de la façon suivante : 30 000,00 € reporté en fonctionnement et 77 146,46 € en section d'investissement : unanimité du Conseil municipal.

Budget 2018

Le Maire présente au Conseil municipal le budget d'exploitation du service de l'eau pour un montant de 164 116,19 € de dépenses et de recettes. Le budget d'investissement comprend l'estimation des travaux de modification du réseau d'eau potable à réaliser avant la suppression du PN62. Le total équilibré en dépenses et en recettes de la section d'investissement s'élève à 298 443,79 €. L'excédent d'exploitation 2017 a été versé pour partie (44 023,18 €) en recettes d'investissement pour contribuer aux financements des travaux à venir.

Le BP 2018 du service des eaux est adopté à l'unanimité.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

SUPPRESSION PN62 : MODIFICATION RESEAU EAU POTABLE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET MARCHE DE TRAVAUX

Alain Falissard informe le Conseil municipal que la suppression du PN 62 implique pour ce qui concerne la commune, la modification de différentes canalisations d'eau potable. En premier est concernée la canalisation provenant de Sainte Croix du Mont implantée actuellement entre la voie ferrée et la RD1113 qui doit être déplacée pour passer dans le trottoir du nouvel ouvrage construit sous la RD1113. Le second réseau est situé en accotement au Nord de cette même RD, il doit être rétabli sous trottoir du même ouvrage. Enfin, la canalisation actuelle assurant la liaison entre le forage au pied de l'ancien château d'eau et le réservoir situé sur le coteau, et passant actuellement sous la voie ferrée, serait remplacée par une nouvelle canalisation implantée sous le trottoir de l'ouvrage à venir supportant la voie ferrée, pour faciliter d'éventuelles interventions d'urgence.
La réalisation de ces différentes branches de canalisation d'eau potable nécessite l'intervention d'un maître d'œuvre pour concevoir ce projet, organiser la consultation nécessaire à la désignation d'une entreprise et suivre les travaux.

Unanimité du Conseil municipal pour la réalisation de ces travaux, l'inscription des crédits nécessaires à cette dépense estimée à 90 000€ HT (maîtrise d'œuvre et travaux) et autorisation donnée au Maire pour signer le marché de travaux.

DECISIONS DIVERSES

CESSION MICRO-TRACTEUR

Le Maire informe le Conseil municipal que le micro tracteur, inadapté à l'entretien des vastes espaces en herbe en bas des remparts, a été mis en vente sur le bon coin et qu'un particulier M. Labatut Xavier a proposé de l'acheter au prix de 4 800 €.

Unanimité du Conseil municipal

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une employée du secrétariat, adjoint administratif territorial, a été reçue au concours de rédacteur et peut être promue à ce grade. Il propose la création de ce poste à compter du 1er mai 2018 (et la suppression du précédent).

Unanimité du Conseil municipal

ADMISSION EN NON-VALEURS CONCERNANT LE 1ER SEMESTRE 2018

> Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier du 29 mars 2018 concernant un état d'admissions en non-valeur pour un montant de 9 085,02 €
> Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
> DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant à des impayés sur le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et les ordures ménagères :
- Exercice 2010 - pour un montant de 30,50€
- Exercice 2011 - pour un montant de 544,06€
- Exercice 2012 - pour un montant de 222,54€
- Exercice 2013 - pour un montant de 950,62€
- Exercice 2014 - pour un montant de 2 139,63€
- Exercice 2015 - pour un montant de 2 603,93€
- Exercice 2016 - pour un montant de 2 593,74€

> DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 9 085,02 €.
> DIT que les crédits seront inscrits au compte 6541 du budget de la commune.

EFFACEMENT DE DETTES

Le tribunal d'instance de Bordeaux, après avis de la Commission de surendettement, a décidé l'effacement d'une somme exigible au jour du jugement d'un débiteur de la commune de Saint-Macaire, soit : le 21 Septembre 2017 : 1 527,98 €
Suite à ce jugement, le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par le comptable public de Langon/Saint-Macaire afin d'annuler pour le compte de la commune de Saint Macaire, la somme ci-dessus.

Unanimité du Conseil municipal

CONVENTION AVEC LA CAF : "MON COMPTE PARTENAIRE"

La branche famille de la Caf, dans un objectif de modernisation et de simplification, facilite les modes de déclaration de données de ses partenaires. Ainsi, la commune pourra déclarer ses données de façon dématérialisée dans un espace intitulé « mon compte partenaire » en remplacement des modes de transmission actuels (voie postale).
Afin de mettre en place ce service de dématérialisation, la commune doit signer une convention avec la Caf. Cette convention prévoit les modalités d'accès et d'utilisation des services de la Caf. Cet espace est notamment mis à disposition à titre gratuit et dans le respect des règlementations relatives à la confidentialité des données. La convention est établie pour une durée d'un an et renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à :
- signer la convention « mon compte partenaire » avec la Caf, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de ce service
- désigner l'administrateur / utilisateur en charge des télé déclarations

Unanimité du Conseil municipal.

MOTION DU COLLEGE ELISE DEROCHE DE PIAN SUR GARONNE CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREATION D'UN DEMI-POSTE DE SECRETAIRE ET UN POSTE DE PRINCIPAL ADJOINT

Le Maire présente au Conseil municipal la motion du collège Elise Deroche présentée lors du Conseil d'administration du lundi 12 mars dernier concernant la demande de création d'un demi-poste de secrétaire et un poste de principal adjoint.
Il en donne la lecture :

"Motion du collège Elise Deroche de Pian sur Garonne - Conseil d'administration du lundi 12 mars 2018" adressée à Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux et à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Gironde

Objet : demi-poste de secrétaire et poste de Principal adjoint

Nous, professeurs, personnels de vie scolaire et secrétaires du collège Elise Deroche de Pian sur Garonne, représentants des parents d'élèves et élus locaux, avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'attribution de moyens humains supplémentaires pour l'année 2018-2019 : **un demi-poste en secrétariat et un poste de principal adjoint.**

En effet, notre collège ne cesse de voir ses effectifs augmenter sans pour autant se voir doter de moyens humains supplémentaires. Les répartitions de postes sont censées se faire dans un souci d'équité entre les établissements scolaires en fonction du nombre d'élèves. Comment comprendre dans ce cas que notre collège, ouvert en 1996 avec une capacité de 400 élèves, puis reclassé quelques années plus tard en capacité 500 et qui sera une nouvelle fois reclassé à la rentrée 2018 en collège 600, ne se voie toujours pas doté des personnels administratifs nécessaires à son bon fonctionnement ? Comment accepter que, dans un établissement où 32 % d'élèves sont boursiers et où 94 % sont demi-pensionnaires, le secrétariat de gestion ne soit ouvert que deux jours par semaine et un mercredi sur deux ? Cela nous interpelle d'autant plus que jusqu'à la rentrée 2009, nous avions deux postes de secrétaires catégorie C à temps plein ; un demi-poste a alors été supprimé, mais depuis, nos effectifs du collège ont explosé, sans que nous soit rendu ce demi-poste.

L'absence de création d'un poste de principal adjoint est tout aussi incompréhensible. Voilà de très nombreuses années que nos Principaux successifs s'évertuent de mener à bien leurs missions, tout en sollicitant l'ouverture d'un poste de Principal adjoint afin d'oeuvrer le plus efficacement possible auprès des élèves et de l'ensemble du personnel de notre établissement, sans obtenir gain de cause. Il serait pourtant normal que, dans un collège comme le nôtre dont la CPE est, qui plus est, à mi-temps annualisé (absente donc, chaque année, à partir de février), nous ayons un personnel de direction supplémentaire. L'an passé, notre CPE n'a pas été remplacée pendant plusieurs semaines. Cette année encore, elle ne le sera pas ; c'est une AED qui est passée CPE contractuelle. **L'augmentation considérable de nos effectifs pour la rentrée prochaine rend cette demande impérative.**

Tous les acteurs du collège (Principal, gestionnaire, secrétaires, enseignants, personnels de vie scolaire…) voient leur travail grandement alourdi, leurs conditions de travail dégradées et se voient régulièrement détournés de leur tâche principale pour effectuer celles qui incomberaient normalement à un secrétaire et/ou à un principal adjoint. **Cela nuit considérablement aux conditions de travail de chacun et est devenu inacceptable.**

Comment comprendre par ailleurs que l'on nous refuse chaque année ces moyens humains indispensables à notre bon fonctionnement quand on sait que des collèges voisins du nôtre, avec le même profil d'établissement et un effectif d'élèves moindre, sont, eux, pourvus de deux postes secrétariat TP et d'un principal adjoint ? L'équité entre établissements est malheureusement mise à mal.

Pour offrir un cadre serein et épanouissant à l'ensemble des élèves et de la communauté scolaire, nous vous remercions très sincèrement de l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur et Monsieur le Directeur Académique, à l'expression de notre profond respect.

Les enseignants, les personnels de vie scolaire et les secrétaires du collège Elise Deroche, les parents d'élèves élus du collège Elise Deroche, les élus locaux.

Après lecture faite et sur proposition du Maire, unanimité du Conseil municipal pour approuver la motion et s'associer solidairement à cette demande.

COMPTEURS COMMUNICANTS

Stephane Lhomme présente au Conseil municipal un projet de délibération concernant l'installation de compteurs communicants sur la commune.

Considérant les nombreux problèmes avérés ou potentiels générés par les compteurs communicants (électricité, gaz, eau),

Considérant que le déclassement des compteurs ordinaires sans l'accord de la commune est interdit par la délibération municipale du 30 mars 2017,

Unanimité du Conseil municipal pour décider qu'aucun compteur communicant ne pourra être installé (en particulier dans les nouvelles habitations ou après une panne de compteur ordinaire) contre la volonté des habitants du logement concerné, volonté qui devra être dument recueillie par écrit par la société chargée de l'installation qui en informera la mairie avant toute intervention. Un compteur ordinaire devra donc être installé le cas échéant.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal qu'à l'issue d'une réunion rassemblant les 8 communes de notre ancienne CDC qui ont rejoint le Sud Gironde, il a été décidé, à l'unanimité, de proposer un terrain au collectif qui prépare la création d'une maison de santé. Cette parcelle, ancienne propriété communautaire, se trouve à proximité du collège et avait été transférée à la commune de Pian au moment de la dissolution de la CDC

QUESTIONS DIVERSES

Stephane Lhomme s'interroge sur les modalités d'accueil des jeunes migrants dans la commune. Le Maire lui répond que les responsables de la structure souhaitent d'abord finaliser leur installation avant de se tourner vers l'extérieur.

Valérie Chiriaeff-Davoine demande des précisions sur le calendrier des travaux du cours de la République. Alain Falissard souligne que des informations seront distribuées dans les boites aux lettres des riverains, que le prochain journal municipal évoquera ce chantier et qu'un plan détaillé sera affiché dans le hall d'entrée de la mairie.

Delphine Tach se demande pourquoi les heures de sortie des deux écoles sont décalées. Jean Loup Dutreuilh explique que cette question a été évoquée au dernier Conseil d'école. Les directrices ont justifié ce choix aux représentants des parents d'élèves.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal s'est réuni le 6 juin 2018 en présence de 11 élus (M. Patanchon, M. Dutreuilh, M. Falissard, Mme Tach, M. Boulineau, Mme Cambillau, Mme Latestère, M. Alis, Mme Chiraeff-Davoine, Mme Lampre, M. Brute de Remur - Absents excusés : M. Cosson, Mme Lassarade, M. Rouches, M. Lhomme (procuration de vote à M. Cosson), Mme Vasquez (procuration de vote à M. Boulineau), M. Zanette, M. Guindeuil (procuration de vote à M. Bruté de Rémur).
La séance est ouverte à 21h00. Secrétaire de séance : Martine Latestère. Le compte rendu du 11 avril 2018 est adopté à l'unanimité

OPAH : CONVENTION AVEC L'ANAH ET LE DEPARTEMENT

Le Maire rappelle que par délibération en date du 2 octobre 2017, le Conseil municipal a validé les actions complémentaires et les charges financières qui se rattachent à l'OPAH-RU pour la commune de Saint Macaire, qui doivent très prochainement être mises en place sur le territoire.
Le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de finaliser cette OPAH-RU, il est nécessaire de rédiger une convention qui sera signée par les différents partenaires (CdC, Etat, Anah, Conseil départemental et les 3 communes retenues dans le volet RU). Cette convention rappellera les objectifs et les financements de cette opération pluriannuelle.

Unanimité du Conseil municipal

PROPOSITION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A PROXIMITE DU COLLEGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE

Le Maire rapporte au Conseil municipal la réunion qui a eu lieu le jeudi 22 mars 2018, avec les élus des 8 communes de l'ex-cdc des coteaux macariens. A l'issue de laquelle, un accord s'est dégagé à l'unanimité pour proposer un terrain situé sur la commune de Pian à côté du collège :

> C'est une zone foncière disponible immédiatement
> Une zone foncière de l'ex CDC des coteaux macariens dont la destination est réservée à un projet pour le territoire (et dont la commune est devenue propriétaire au moment de la dissolution : disponibilité foncière pour le projet). On reste dans l'esprit qui avait prévalu à la constitution de cette réserve fon-cière.
> Une zone centrale sur le territoire et accessible pour tous RD 1113 – D672 – D10 – D19.
> Une réserve foncière suffisante pour une construction et un agrandissement.
> La présence des réseaux à côté du collège, notamment de la fibre (e-médecine ...)
> La proximité du collège pour notamment des actions de prévention à la santé pendant le temps scolaire.
> La proximité du Pôle Sportif Intercommunal : Dojo, salle multi activités, Relais Assistantes Mater-nelles, accueil des élèves du collège et de nombreuses associations, stade,....
> La mutualisation des parkings avec ceux du collège.
> La proximité du collège garantit aussi tous les équipements liés à la sécurité.
> Des coûts réduits : disponibilité foncière – mutualisation stationnement.
> Une garantie de non concurrence pour les autres professionnels de santé (pas de pharmacie)

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur cette mise à disposition en sachant que rien à ce jour n'est arrêté en ce qui concerne le portage du projet.

Unanimité du Conseil municipal

EMPRUNT

Le Maire rappelle que pour le financement des travaux d'investissement prévus au budget 2018, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000 €.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des offres, retient à l'unanimité celle de la Banque Postale : un emprunt sur 15 ans au taux fixe de 1.27%.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC)

Alain Falissard fait part au Conseil municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) décidées lors du vote du Budget Primitif 2018 du Département.
Les modalités ont été précisées lors de la réunion des maires du canton de l'Entre Deux Mers du 27 Mars 2018, présidée par Monsieur Moreno et Madame Agullana, Conseillers départementaux, le montant du FDAEC pour notre commune représente une somme de 33 684 €.

Il rappelle le projet d'aménagement d'un parking à l'entrée de l'impasse du Moulin pour résoudre les problèmes de stationnements anarchiques constatés actuellement, et liés à l'afflux de véhicules d'habitants ou de visiteurs des deux résidences voisines qui représentent un total de près de 200 logements.

Comme les années précédentes, il propose d'affecter cette somme à des travaux de voirie et de l'utiliser pour la réalisation de cet aménagement: création de parkings comportant construction de chaussée, bordurage, assainissement pluvial, trottoirs, végétalisation pour un montant total chiffré à 66 841,40 € HT (soit 80 209,68 € TTC). A cette fin le Conseil municipal sollicite la subvention du Conseil départemental.

Unanimité du Conseil municipal

DECISIONS DIVERSES

REFECTION COUVERTURE DU PRIEURE : MISE EN ŒUVRE D'UNE GOUTTIERE FAÇADE NORD

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal que l'entreprise Bouchet a été retenue pour les travaux de restauration de la couverture du Prieuré. Une gouttière a été prévue côté remparts, il propose au Conseil municipal d'en ajouter une autre côté église afin de protéger la colonnade et l'accès au déambulatoire. Le coût de cette prestation complémentaire est estimé à 2 306,50 € HT.

Unanimité du Conseil municipal et autorisation donnée au Maire de signer le devis.

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES MUTUALISE – SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMMERIQUE

Par délibération du 30 Novembre 2010, le Conseil syndical a approuvé la modification des statuts du syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Par délibération n°2017-059 du 12 juillet 2017 la commune de Saint-Macaire a adhéré aux services numériques mutualisés à caractère facultatifs proposés par Gironde Numérique.

Au titre des activités de services numériques proposées dans le pack e-sécurité, figure une prestation relative la CNIL et le DPD permettant, notamment, la mise en place d'un délégué à la protection des données mutualisées.

Considérant que les collectivités territoriales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractères personnelles sur les administrés.

Vu la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure ou leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Vu le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 est une étape majeure dans la protection des données. Il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maitrise sur leurs données.

La commune traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Considérant que pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), la commune doit désigner un délégué à la protection des données.

Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.

« Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, le délégué à la protection des données est principalement chargé :

> d'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
> de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
> de conseiller l'organisme sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
> de coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communautaires.

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

> Désigner Joachim JAFFEL – responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gi-ronde Numérique en tant délégué à la protection des données mutualisé de la commune de Saint-Macaire.
> Désigner Agnès Pasqueron de Fommervault en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la commune de Saint-Macaire.

Unanimité du Conseil municipal

TRAVAUX DE VOIRIE

Alain Falissard présente au Conseil municipal divers travaux de voirie.

D'une part, une réfection de trottoir rue Louis Blanc sera réalisée à la fin des travaux de réhabilitation d'une maison riveraine en prolongement des trottoirs précédemment aménagés au carrefour avec la rue François Bergoeing.

D'autre part, la propriétaire de l'ancien presbytère a informé la commune d'un problème d'humidité à l'intérieur de sa propriété. Pour y remédier, Alain Falissard propose d'effectuer :

> au niveau du chevet de l'église un captage des eaux pluviales provenant de l'église, par la mise en œuvre d'un caniveau
> le long de l'ancien presbytère, la mise en œuvre d'un drain de l'angle de ce bâtiment jusqu'à la porte du jardin de cette propriété.

L'ensemble de ces prestations est estimé à 15 000€ HT.

Unanimité du Conseil municipal

SUBVENTION ASSOCIATION PALABRAS

Delphine Tach présente au Conseil municipal l'association Palabras dont l'objectif est de favoriser la rencontre, l'écoute et l'expression. Des actions vont être mises en place auprès des personnes âgées de l'EHPAD de Saint Macaire avec des ateliers de paroles, de dessins et d'écriture.

Le Maire propose au Conseil municipal qu'une subvention de 1 500€ soit versée à l'association Palabras, pour l'année 2018, afin de soutenir ces ateliers en partenariat avec la maison de retraite.

Unanimité du Conseil municipal.

CHANGEMENT MOBILIER DU DORTOIR ECOLE MATERNELLE

Jean Loup Dutreuilh présente au Conseil municipal le devis pour changer le mobilier du dortoir de l'école maternelle et installer des meubles dans le couloir (enveloppe prévue dans le budget). En effet, les institutrices souhaitent des petits lits plus bas et plus fonctionnels pour les enfants, ainsi que de nouveaux meubles de rangements. L'estimation de ces acquisitions s'élève à 4 466€ HT, elles avaient été prévues au budget.

Unanimité du Conseil municipal et autorisation donnée au Maire de signer le devis.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande du café la Belle Lurette d'implanter une terrasse sur le domaine public de la commune, à savoir la place de l'horloge.
Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'occupation privative et commerciale du domaine public, le Maire propose au Conseil municipal d'établir un tarif forfaitaire au m² occupé indivisible.

Le tarif proposé serait le suivant pour les terrasses des bars, cafés, restaurant : 0,04 € par jour par m², sur la base d'une semaine 0,28 €.

Unanimité du Conseil municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section de fonctionnement et d'investissement suite aux différentes dépenses votées lors du Conseil municipal.
La décision modificative n°1 du budget de la commune 2018 est proposée comme suit :

Dépenses de fonctionnement

6574 – subvention association ..... **+ 1 500,00 €**
022 – dépenses imprévues ..... **- 1 500,00 €**

Dépenses d'investissement

2152 op. 163
acquisition panneaux signalisation ..... **+ 3 000,00 €**
2031 op 166 – plan topo terrain Jugean (régul 2017) ..... **+ 960,00 €**
2151 op 167 – travaux de voirie ..... **+ 18 000,00 €**
21318 op 220 – grange sur pilotis (gouttières régul) ..... **+ 302,41 €**
21318 op 225 – Prieuré (gouttières) ..... **+ 2 800,00 €**
2188 op 250 – acquisition débroussailleuse ..... **+ 2 098,01 €**
2184 op 250 – acquisition mobilier dortoir ..... **+ 5 360,00 €**
020 – dépenses imprévues ..... **- 9 742,42 €**
276348 – Sdeeg avance remboursable ..... **+ 58 117,52 €**

Recettes d'investissement

1322 – subvention région couverture église ..... **+ 22 778,00 €**
276348 – Sdeeg avance remboursable ..... **+ 58 117,52 €**

Unanimité du Conseil municipal

INFORMATIONS DIVERSES

Delphine Tach précise au Conseil municipal que la prochaine journée proxi déchets verts se déroulera en novembre. Les usagers pourront utiliser une benne déposée par le Sictom sur la commune afin d'éviter de se déplacer à la déchetterie de Langon. Elle souligne qu'une information sera faite en amont.

Daniel Boulineau informe que la commune étudie la mise en place du permis de louer.

QUESTIONS DIVERSES

Valérie Chiraeff-Davoine s'inquiète des problèmes récurrents de voisinage rue Chanzy. Daniel Boulineau lui répond qu'il est informé de ces nuisances. Il est en lien avec le propriétaire et la gendarmerie pour résoudre ces difficultés.

Cédric Bruté de Rémur souligne que l'éclairage du chœur de l'église est déficient. Le Maire rappelle que l'électricien qui est intervenu à l'occasion de travaux récents a changé des ampoules mais qu'effectivement un problème persiste. Il faudra programmer d'abord la refonte de l'installation électrique et envisager ensuite la mise en lumière de cette partie de l'édifice.

ÉLABORATION DU PLU-i

quelques dates...

Dans le cadre de la communication mise en place pour l'élaboration du PLUi, il est proposé une présence, du tehnicien en charge de ce dossier, sur les marchés suivant :

SAINT SYMPHORIEN
Le mercredi 26 septembre 2018
de 8 h à 12 h

VILLANDRAUT
Le jeudi 27 septembre 2018
de 8 h à 12 h

SAINT MACAIRE
Le jeudi 11 octobre 2018
de 8 h à 13 h

Cette présence sur les marchés, permettrait d'anoncer les différentes réunions publics qui auront lieu les :

LE MARDI 9 OCTOBRE À HOSTENS

LE MERCREDI 10 OCTOBRE À NOAILLAN

LE MARDI 16 OCTOBRE À LE PIAN SUR GARONNE

LE MERCREDI 17 OCTOBRE 2018 À MAZÈRES